

Environnement – Agriculture

Élection des membres des chambres d'agriculture - Désignation pour la commission d'établissement des listes électorales	Les Chambres d'agriculture tirent leur légitimité d'élections organisées sous l'égide de l'Etat. Cette légitimité fonde l'action des Chambres d'agriculture et elle assoit son rôle de représentation auprès des pouvoirs publics sur toutes les questions relatives à l'intérêt général agricole et son action de conseil auprès des agriculteurs et des collectivités. La préfecture du Bas-Rhin a saisi la Collectivité européenne d'Alsace, afin de désigner 2 Maires, en vue des élections à la chambre interdépartementale d'agriculture.	Délibération	Désignation de 2 maires en vue de l'élection des membres des chambres d'agriculture - commission d'établissement des listes électorales	ADRIAN Daniel
				KRIEGER Laurent